

2024/RP/LR

N° 2024 /14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2024

**OBJET :**

Fenêtres sur l'Univers  
Aménagement d'un site d'observation  
du ciel étoilé au lac de l'Oule  
Demande de subvention

**Présents :** MM. André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – René DARAN – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON – Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA – Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE – Sophie REY – Daniel GASPA – Nicolas HERQUÉ

Procuration de Madame Aline NARS à Monsieur André MIR

Absents (excusés) : Messieurs Alain DEDIEU et Jean-Henri MIR

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 12

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de douze et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur René DARAN ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Votes pour : 13  
(dont une procuration)

Affiché à la porte de la Mairie  
Le 22 février 2024

Monsieur le Maire présente aux membres présents le projet d'aménagement d'un site d'observation du ciel étoilé au Lac de l'Oule.

Afin de réaliser cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles.

Le plan de financement prévisionnel de cet investissement se décompose ainsi qu'il suit :

- **Coût d'objectif :** 73 150.00 € HT (87 780,00 € TTC)

- **Financement :**

Parc National des Pyrénées 28 405.00 € HT (38.83 %)

Département 22 800.00 € HT (31.17 %)  
(Pôle Touristique Vallée de St-Lary-Néouvielle)

Autofinancement 21 945.00 € HT (30.00 %)

En fonction de ces éléments, Monsieur le Maire invite les membres présents à bien vouloir se prononcer sur cette affaire communale.

./..

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver le projet d'aménagement d'un site d'observation du ciel étoilé au Lac de l'Oule ainsi que le plan de financement prévisionnel afférent et de solliciter des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles.
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et lui donner tout pouvoir pour signer au nom de la commune toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 24 février 2024



Le Maire,

André MIR